



APPEL À PROJETS N° 10

UNE OPPORTUNITÉ DE COFINANCER LES RÉFÉRENTS PROJETS EUROPÉENS (RPE)

Réseau CCCA-BTP des organismes gestionnaires des CFA du BTP

1. Finalité de la fonction¹

Dans le cadre du Plan Qualité Performance (PQP), le CCCA-BTP peut contribuer financièrement à la fonction de « **Référent Projets Européens (RPE)**. Cette fonction a été conçue, entre autres, comme un support au développement des organismes gestionnaires de CFA et des CFA, où les activités européennes pourront contribuer à l'attractivité des établissements, à l'augmentation de l'appétence pour l'apprentissage et, par conséquent, à la croissance durable du nombre d'apprenants. Il s'agit aussi de contribuer à la notoriété des CFA auprès des entreprises et de tous les autres partenaires territoriaux concernés, en s'appuyant sur les projets européens en tant que véhicules d'innovation pédagogique et d'ouverture vers de nouveaux publics.

2. Deux contours envisagés

Deux contours complémentaires sont envisageables (pouvant être mixés) :

1. Au niveau de l'**organisme gestionnaire** (méso) – RPE régional, **chef de projet Europe pour la région** et coordonnateur des activités européennes pour l'ensemble des CFA gérés par le même organisme, rattaché hiérarchiquement au secrétaire général.

CHEF DE CHANTIER RÉGIONAL

et / ou

2. Au niveau du **CFA** (micro) – RPE local, **coordonnateur des actions européennes (mobilité et autres projets à composante européenne) dans son CFA**, soit d'une façon autonome ou en concertation avec le RPE régional, rattaché hiérarchiquement au directeur de CFA.

CHEF D'UNE ÉQUIPE LOCALE

Il s'agit d'une fonction qui peut déboucher soit sur un poste séparé soit qui peut être intégré dans un autre poste (avec un pourcentage d'affectation clairement déterminé) :

- Formateur de CFA
- Chargé de développement
- Adjoint de direction

À terme, le CCCA-BTP souhaite créer un réseau de référents projets européens coordonné aux niveaux : national et régionaux. L'importance des chefs de projet Europe pour la région est destinée à croître. Ils devront, progressivement, prendre en charge la synchronisation des activités des coordonnateurs locaux, sous la responsabilité hiérarchique des secrétaires généraux. Cette fonction est essentielle pour le développement de la mobilité et d'autres projets à composante européenne dans les CFA du BTP.

¹ Référent : se dit d'une personne ou d'un service compétents pour exercer une mission spécifique auprès d'un groupe (Source : Larousse 2018).

3. Conditions de financement dans le cadre du Plan Qualité Performance (PQP)

Pour mettre en œuvre de la fonction de Référent Projets Européens (RPE), les organismes gestionnaires de CFA notamment adhérents au réseau peuvent faire appel à des moyens mobilisés par les branches BTP pour les projets Transform’BTP dans le cadre du Plan Qualité Performance (PQP), axe « **Expérimentations structurantes** » pour fournir un appui durable au développement des activités de formation.

Un seul poste par organisme gestionnaire de CFA (un ou plusieurs collaborateurs d’une ou de plusieurs unités opérationnelles) peut être pris en charge par le CCCA-BTP, sur trois ans, avec une répartition du financement comme suit :

- 70% du coût salarial chargé (pour une charge de travail de 50% à 100%) en 2019 (tranche budgétaire ferme),
- 50% du même coût en 2020,
- 30% de ce coût en 2021.

Le CCCA-BTP considère cette subvention comme un fond d’amorçage, en espérant que celui-ci permettra aux organismes gestionnaires de CFA ou CFA bénéficiaires d’utiliser le levier européen pour développer l’attractivité de leurs CFA auprès des jeunes et des entreprises, pour attirer de nouveaux publics et pour proposer de nouvelles formations, en répondant aux attentes du monde économique.

L’objectif à terme est de pérenniser le financement de cette mission. C’est pourquoi le CCCA-BTP engagera, en parallèle, une recherche des fonds auprès d’autres financeurs possibles, par exemple le Fond social européen (FSE).

4. Missions² des RPE

1. **Mobilité européenne des apprenants** (mobilité courte ou longue à des fins d’apprentissage, niveaux V et IV d’une part et III et plus d’autre part), en concertation avec le CCCA-BTP et avec les autres partenaires pertinents (français et européens) :

- conception des actions en amont de la mobilité européenne, y compris choix des sections et des durées, intégration du projet mobilité dans le projet de formation, modalités de validation des acquis d’apprentissage à l’étranger,
- identification des partenaires (français et européens) pour la mobilité envisagée,
- communication des projets de mobilité européenne en interne et en externe de l’organisme gestionnaire et/ou du CFA (apprenants, familles, entreprises et autres partenaires sur le territoire),
- organisation des visites préparatoires pour négocier les contenus pédagogiques, les conditions de séjour, les modalités de validation des acquis d’apprentissages, les assurances et l’encadrement sur place,
- montage des dossiers financiers exigés par les co-financeurs (CCCA-BTP et autres) et des tableaux de bord pour le suivi organisationnel, administratif et financier,
- organisation pédagogique, financière et logistique des actions de mobilité, en lien et concertation avec les partenaires internes et externes concernés par le départ des apprenants, identification des responsabilités et des tâches des encadrants,
- gestion des situations imprévues,
- supervision de la mobilité dans le pays d’accueil, en lien avec tous les partenaires concernés pour ce qui concerne ses composantes organisationnelle, pédagogique, culturelle et validation des résultats d’apprentissage,
- suivi administratif et financier de la mobilité européenne, veille à l’accomplissement des engagements contractuels vis-à-vis des partenaires engagés dans le projet (entreprises, co-financeurs, organismes de certification),
- évaluation des projets en aval avec des réunions bilan avec les formateurs et les apprenants y ayant participé,

² Il s’agit ici d’une liste des missions aussi exhaustive que possible, tout en sachant que celles-ci devront être modulées dans chaque structure (organisme ou CFA). Ainsi, dans la plupart des CFA, la mission « Mobilité européenne des apprenants » sera choisie comme une mission unique.

- actions de réajustement si nécessaire,
 - reporting sous forme de dossiers pédagogiques, administratifs et financiers liés aux demandes de co-financement et pour mieux formaliser les expériences vécues (par les participants et autres parties prenantes),
 - actions de communication post-projet, en lien avec les chargés de développement de l'apprentissage et autres parties prenantes internes et externes sur le territoire concerné
2. **Partenariats transnationaux pour le développement de l'apprentissage et la qualité de la formation** (participation aux projets de partenariat avec d'autres organismes de formation européens, soit impulsés par le CCCA-BTP, soit par d'autres organismes français ou européens, y compris dans le cadre transfrontalier) :
- participation à l'identification des opportunités pour construire des partenariats stratégiques européens permettant, par exemple : des échanges d'expériences pour de meilleures stratégies de développement de l'apprentissage, plus d'innovation pédagogique par une intégration pertinente du numérique, l'amélioration du tutorat en entreprise ou le développement de nouvelles formations, s'adressant à des publics élargis),
 - mobilisation des équipes pour la réalisation des projets identifiés comme utiles pour l'organisme et pour les CFA concernés,
 - coordination et formalisation des productions nécessaires pour ces projets,
 - suivi organisationnel, administratif et financier,
 - participation aux actions de reporting et de communication sur les résultats de ces projets, en lien avec les chargés de développement de l'apprentissage et autres parties prenantes internes et externes sur le territoire concerné.

5. Compétences et exigences liées à la fonction

La liste qui suit est à moduler en fonction des contextes, des stratégies et des priorités choisies au niveau régional et local. Par ailleurs, les compétences et exigences pour animer la mobilité européenne pourront être différentes de celles qui seront nécessaires pour s'impliquer dans les projets de partenariats transnationaux pour le développement de l'apprentissage et la qualité de la formation. Par ailleurs, certaines de ces compétences sont indispensables, tandis que d'autres constituent un atout.

Compétences indispensables

- Comprendre la logique de projet, concevoir et mettre en œuvre un projet européen :
 - Identifier les organismes partenaires
 - Élaborer un plan de projet
 - Gérer les aspects logistiques
 - Assurer le suivi des projets
 - Effectuer les bilans des projets.
- Comprendre les aspects juridiques et législatifs liés à la mobilité européenne.
- Savoir communiquer en anglais (écrit et oral).
- Être souple et adaptable pour comprendre et négocier avec différents partenaires français et étrangers (bon sens relationnel et réactivité).
- Savoir mobiliser les participants et autres acteurs concernés :
 - Informer et motiver les acteurs au sein de l'organisme et du CFA
 - Informer et motiver les apprenants et leur entourage
 - Informer et motiver les entreprises et autres partenaires.
- Être capable d'agir en autonomie (tout en respectant la hiérarchie et autres relations contractuelles) et de prendre des initiatives.
- Avoir la capacité de gérer un projet complexe dans des contextes qui peuvent changer rapidement : rigueur et organisation, coordination d'une multiplicité d'interlocuteurs internes et externes, respect des procédures, gestion des situations urgentes et imprévues
- Avoir des compétences rédactionnelles.
- Posséder un sens de communication des résultats d'un projet transnational :
 - Établir un plan de diffusion des résultats
 - Savoir mesurer l'impact d'un projet
 - Démontrer l'utilité d'un projet transnational dans des contextes régionaux et locaux (pour les bénéficiaires)

- directs, entreprises et autres partenaires)
- Capitaliser l'expérience pour d'autres projets.
- Avoir des compétences informatiques (au moins Word et Excel) pour comprendre et manipuler des logiciels de gestion des projets européens.
- Être capable d'alimenter la base des données du CCCA-BTP sur les flux sortants et les flux entrants des apprenants bénéficiant de la mobilité européenne.

Compétences atouts

- Connaître des structures de formation, des diplômes et référentiels des pays partenaires.
- Savoir parler et écrire dans une ou plusieurs langues étrangères plus rares que l'anglais.
- Avoir des compétences rédactionnelles en anglais.
- Avoir une certaine appétence pour la recherche pédagogique et pour l'application pragmatique de ses résultats.
- Savoir soutenir les participants aux projets transnationaux dans la valorisation de leurs acquis d'apprentissage.

6. Procédure de demande de cofinancement

Pour bénéficier de ce financement, les organismes gestionnaires de CFA auront à fournir un descriptif de leur projet, **avec les chapitres suivants** :

1. *Les objectifs stratégiques et opérationnels de la mission dans les contextes* : régional et locaux.
2. *L'envergure de la mission « RPE » envisagée* : régionale, locale, mixage des deux.
3. *La(les) personne(s) choisie(s) pour la fonction en question*, son (leurs) nom(s) et rattachement(s) hiérarchique(s).
4. *Le contenu et la charge de travail envisagée* (prévisionnelle sur trois ans).
5. *Le coût de la mission et le plan de financement* (prévisionnel sur trois ans), en prenant en compte la subvention du CCCA-BTP.
6. *Les résultats attendus en termes de retour sur investissement escompté et exprimé avec des indicateurs quantitatifs et qualitatifs tels que* : flux de sortie (apprentis envoyés en Europe), flux d'entrée (apprenti européens reçus), diplômes concernés, validation des résultats d'apprentissage à l'étranger avec ECVET, évolution des relations avec les entreprises, réussite aux examens, etc.

Les dossiers sont à transmettre à Jacques-Olivier Hénon, directeur de la DPFIP, par email jacquesolivier.henon@ccca-btp.fr, en copie à marek.lawinski@ccca-btp.fr et à pascale.lecoq@ccca-btp.fr **le mardi 15 janvier 2019 à 11 heures** au plus tard.

Les dossiers seront instruits courant décembre et janvier et la décision sera communiquée aux organismes gestionnaires de CFA concernées le 31 janvier 2019 au plus tard.

Personne-ressource :

Marek Lawinski, responsable du Pôle Internationalisation des Compétences, tél. 01 40 64 26 17 ou marek.lawinski@ccca-btp.fr